

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1910/SG/FP mettant la disposition du ministre de la Santé Publique un médecin de 2e classe .

n° 74-1910/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
6 décembre 1974

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro  
26 décembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Paul Bonnet, médecin de 2e classe du service de Santé des armées est, pour compter du 21 novembre 1974, date de son arrivée à Djibouti, mis à la disposition du ministre de la Santé publique pour servir en qualité de médecin-chef du dispensaire Farah-Had.